

Conseil Général Haut-Rhin

Rapport du Président

Séance Publique du **23 JUIN 2006**

Service instructeur
Développement Economique,
Enseignement Supérieur et Tourisme

2^{ème} Commission - N° 2006/III - 2^é/12

Service consulté
DIF
DJU



DM1 2006 **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET UNIVERSITAIRE (politique F02)**

Résumé : Dans le cadre du Budget Primitif 2006 un montant de 22 373 418 € a été inscrit pour la politique F02 « Développement économique et universitaire » (16 341 874 € en investissement et 6 031 544 € en fonctionnement).

Dans le cadre de la Décision Modificative n° 1, il est proposé d'opérer des ajustements de crédits de paiement (CP) au moyen d'un transfert de 100 000 € du programme F021 vers le programme F022, de réinscrire des subventions de fonctionnement pour un montant total de 181 352,15 €, mais également d'inscrire des CP nouveaux pour un montant global de 435 500 € en faveur du Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace (CEEJA) et de la Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements (SIAGI). Il est également proposé d'approuver la convention à conclure avec le CEEJA qui fixe les modalités de versement et de m'autoriser à la signer.

En outre, il est proposé de proroger le dispositif GEODE, d'approuver l'avenant afférent, joint au rapport, et de m'autoriser à le signer.

DM1 2006

Développement Economique et Universitaire

Tableau récapitulatif

	AP	CP DM1 2006		TOTAL CP DM1 2006
		I	F	
Programme F021		- 100 000 €		- 100 000 €
Programme F022		100 000 €		100 000 €
Programme F024			135 500 €	135 500 €
Programme F026		300 000 €		300 000 €
TOTAL		300 000 €	135 500 €	435 500 €

I. PROGRAMME F022 « Soutien aux pépinières d'entreprises »

	AP	CP DM1 2006		TOTAL CP DM1 2006
		I	F	
Programme F021		- 100 000 €		- 100 000 €
Programme F022		100 000 €		100 000 €
TOTAL		0 €		0 €

Dans le cadre du budget primitif 2006 du Service du Développement Economique, Universitaire et du Tourisme, une autorisation de programme (AP) de 6 400 000 € et des crédits de paiements (CP) de 5 437 534 € ont été inscrits pour le programme F021 – Fonds Départemental d'Aide à l'industrialisation (FDAI).

En revanche, le programme F022 – Pépinières d'entreprises n'a fait l'objet d'aucune inscription, ni en AP, ni en CP. En effet, aucun projet n'avait été soumis au Département depuis l'an 2000.

Cependant, début 2006, deux nouvelles opérations ont fait l'objet de demandes de subventions au titre de l'aide aux pépinières d'entreprises :

- la création d'un pôle d'économie sociale à Richwiller par l'association Le Carreau des Métiers d'Art,
- la création d'une plate-forme de formation par la Communauté de Communes du pays de Thann sur le site de l'Embarcadère à Vieux-Thann.

Ces dossiers ont été examinés en date du 17 février 2006 par la 2^{ème} Commission, chargée de l'Economie, qui a émis un avis favorable à une aide représentant, respectivement, 96 450 € et 83 815 €.

Afin de permettre la programmation de ces deux dossiers lors d'une prochaine réunion de la Commission Permanente, l'Assemblée Départementale, lors de sa séance plénière du 30 mars 2006, a déjà autorisé le transfert de 180 265 € d'AP du programme F021 – FDAI vers le programme F022 - Pépinières d'entreprises.

Compte tenu des paiements à prévoir en 2006 après décision d'attribution, il est proposé de transférer des crédits de paiements à hauteur de 100 000 € du programme F021 – FDAI vers le programme F022 – Pépinières d'entreprises.

II. PROGRAMME F024 « Aides aux entreprises »

	AP	CP DM1 2006		TOTAL CP DM1 2006
		I	F	
Programme F024			135 500 €	135 500 €
TOTAL			135 500 €	135 500 €

1) Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace (CEEJA)

Le CEEJA contribue au développement de l'économie haut-rhinoise et à son rayonnement au niveau international.

A travers ses activités liées à la recherche, le CEEJA a renforcé les liens qui l'unissent avec de nombreuses institutions et a ainsi développé des partenariats avec les universités allemandes, suisses, belges, anglaises, italiennes et bientôt espagnoles. Il a organisé des manifestations avec les autres acteurs de la vie japonaise (notamment le Département des Etudes Japonaises de l'Université Marc Bloch et la Maison Universitaire France /Japon). La reconnaissance du CEEJA comme vecteur de la recherche en japonologie a encore été affirmée grâce à son partenariat avec la Société Française des Etudes Japonaises qui réunit des chercheurs de toutes les universités et tous les centres de recherche au niveau national. Sur le plan international, le CEEJA a développé des partenariats avec les institutions et les universités japonaises et a favorisé les échanges entre les étudiants.

Dans le domaine de la culture, la fréquentation des manifestations proposées a été particulièrement satisfaisante grâce à l'organisation de manifestations thématiques, proposant des animations variées ainsi qu'une approche à la fois ludique et pédagogique.

C'est dans ce cadre que le Département participe au fonctionnement du CEEJA au moyen du versement d'une subvention annuelle qui s'est élevée à 235 000 € en 2005.

L'année 2006 est marquée par le transfert des activités du CEEJA sur le site de KIENTZHEIM, anciennement occupé par le lycée Seijo et mis partiellement à la disposition du CEEJA par le Département du Haut-Rhin. Il s'agit de redynamiser ce site et de permettre l'accueil d'universitaires et d'étudiants japonais, mais aussi de renforcer la coopération des universités à l'échelle du Rhin Supérieur et de l'Europe. D'une manière générale, des contacts sont engagés avec les universités américaines, notamment celle de Princeton, de manière à créer à terme un véritable campus international.

Des activités culturelles régionales de qualité destinées au grand public seront également développées. Le CEEJA envisage par ailleurs de renforcer son ouverture auprès des scolaires et, sur le plan interculturel, de développer son offre aux entreprises dans le cadre de modules destinés à faciliter les discussions d'affaires entre alsaciens et japonais.

D'une façon générale, 2006 sera en principe une année de forte montée en puissance du CEEJA autour du renforcement des activités liées au monde universitaire, mais aussi autour de l'intégration des activités de l'ancien centre culturel Seijo et de partenariats croissants avec des partenaires institutionnels.

Le CEEJA est amené à se doter de moyens complémentaires pour accomplir ces nouvelles missions.

C'est ainsi que le budget prévisionnel du CEEJA pour 2006, basé sur le programme prévisionnel 2006 (annexe 1 de la convention jointe au rapport), s'élève à 890 000 €. Il se présente en deux parties dont le détail est joint en annexes 2 et 3 de la convention.

- un budget de 619 000 € pour l'activité existante,
- un budget de 271 000 € pour les dépenses liées au site de Kientzheim et aux activités qui y prendront place.

La subvention sollicitée pour 2006 est basée sur le programme prévisionnel 2006. Le montant sollicité à hauteur de 370 500 € comporte les activités traditionnelles dont les dépenses ont été estimées au même niveau que 2005, soit 235 000 € et les dépenses liées à la gestion et au développement du site de Kientzheim destiné à devenir un véritable lieu de rencontre à vocation internationale et dont le montant a été estimé à 135 500 €.

Un montant de 235 000 € a été inscrit au Budget Primitif 2006. L'inscription de crédits de paiements complémentaires à hauteur de 135 500 € devrait être réalisée dans le cadre de la DM1 2006.

Compte tenu des résultats positifs de l'année 2005 qui confirment que le CEEJA est l'un des principaux centres européens d'études japonaises en France, au vu également du développement du site de Kientzheim avec la perspective à terme de devenir un véritable

campus international, une suite favorable pourrait être réservée à la demande du CEEJA pour l'année 2006.

2) Participation du Département du Haut-Rhin au système d'analyse financière GEODE

Lors de sa séance du 16 février 1994, le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé, dans le cadre de la politique de restructuration des interventions économiques, de participer au système GEODE (Gestion Opérationnelle et Dynamique des Entreprises) créé par la Banque de France. Cette décision a été concrétisée par la signature d'une convention le 15 mars 1994 entre le Département du Haut-Rhin et la Banque de France.

Ce dispositif a été reconduit à trois reprises, en 1997, 2000 et 2003, pour une durée de trois ans par la passation de trois avenants. Il vous est proposé de proroger ce dispositif à nouveau pour une durée de trois ans par un nouvel avenant à la convention initiale.

GEODE permet, en présence du chef d'entreprise, d'effectuer le diagnostic financier d'une entreprise et de faire apparaître ses points forts et ses points faibles par un examen de l'évolution de sa situation et de la cohérence de sa stratégie. Ce logiciel d'analyse permet en outre à l'entreprise de se situer par rapport à ses concurrents.

Afin d'inciter les entreprises à recourir à cet outil performant destiné à optimiser les chances de pérennisation et de développement futur, le Département a souhaité soutenir cette opération en prenant en charge 50 % du coût de la prestation à destination des entreprises haut-rhinoises relevant des secteurs de l'industrie, de l'artisanat, du service à l'industrie, du second œuvre du bâtiment et du commerce de gros. Cette aide plafonnée à 1 520 € est attribuée à raison de trois interventions par entreprise.

Depuis 1994, le Département a participé au financement de 192 diagnostics d'entreprises pour un montant global de 277 430 €.

Afin de renouveler l'engagement du Département en faveur de ce dispositif pour une durée de trois ans, je vous sou mets en annexe l'avenant n° 4 à la convention liant le Département et la Banque de France.

3) Réinscriptions de crédits de paiements

Trente-quatre dossiers de fonctionnement antérieurs à 2006, dont le détail est précisé dans annexé au rapport, n'ont pas encore été payés. Il est proposé de réinscrire ces subventions de fonctionnement pour un montant total de 181 352,15 €.

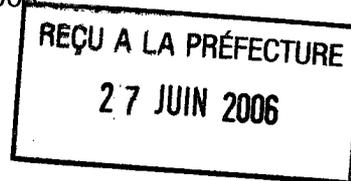
III. PROGRAMME F026 - Programmes de développement économique

	AP	CP DM1 2006		TOTAL CP DM1 2006
		I	F	
Programme F026		300 000 €		300 000 €
TOTAL		300 000 €		300 000 €

Lors de la séance du Conseil Général du 24 juin 2005, le Département du Haut-Rhin a décidé de s'associer à la SIAGI (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements) dans le cadre d'un Fonds Départemental de Garantie du Haut-Rhin pour les concours consentis par le système bancaire et financier aux PME-TPE du Haut-Rhin.

Afin de constituer ce Fonds Départemental de Garantie, une autorisation de programme de 925 650 € a été votée en 2005. Un premier versement de 300 000 € à la SIAGI devait intervenir en 2005, un montant identique devait être versé en 2006 et le solde en 2007. Or, le versement prévu en 2005 n'a pas pu être effectué car la signature de la convention n'est intervenue qu'en début 2006.

Afin de respecter les termes de la convention et d'honorer le versement prévu en 2005, il y a donc lieu d'inscrire un crédit de paiement de 300 000 €.



En conclusion, je vous propose :

➤ **Programme F022 :**

- d'autoriser le transfert de 100 000 € de crédits de paiements du programme F021 – FDAI vers le programme F022 – Pépinières d'entreprises,

➤ **Programme F024**

1) CEEJA

- d'inscrire en faveur du CEEJA des crédits de paiements complémentaires de fonctionnement à hauteur de 135 500 €,
- de m'autoriser à signer la convention avec le CEEJA précisant les modalités de versement de l'aide départementale, et annexée au présent rapport,
- d'attribuer une subvention de 370 500 € pour 2006 au CEEJA (dont 235 000 € ont été inscrits au BP 2006) et de prélever ce montant sur le programme F024, chapitre 65, enveloppe 61804, nature 6574, fonction 23 du budget départemental,

2) GEODE

- de m'autoriser à signer l'avenant n° 4 avec la Banque de France, joint au présent rapport,

3) Réinscriptions de subventions non soldées

- de réinscrire les subventions de fonctionnement antérieures à 2006, dont le détail est précisé dans le tableau en annexe, pour un montant total de 181 352,15 €,

➤ **Programme F 026**

- d'inscrire sur l'enveloppe 74860 chapitre 26 fonction 91 nature 261 un crédit de paiement de 300 000 € afin de respecter les termes de la convention avec la SIAGI (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements).

Et de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des autorisations de programme et des crédits de paiements votés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Buttner". Below the signature, the name "Charles BUTTNER" is printed in a standard font.

Charles BUTTNER

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
au titre de l'année 2006
en faveur du Centre Européen
d'Etudes Japonaises d'Alsace

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin adopté par le Conseil Général,

Vu la demande de subvention en date du 2 novembre 2005,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service Développement Economique, Enseignement Supérieur et Tourisme), sis 100, avenue d'Alsace - B.P. 20351 - 68006 Colmar cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération du Conseil Général en date du 23 juin 2006,

ci-après désigné "Le Département"

d'une part,

Et

Le Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace, sis au Château Kiener – 24, rue de Verdun – 68000 COLMAR, représenté par M. André KLEIN, Président,

ci-après désigné "le CEEJA"

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Le CEEJA a pour objet de promouvoir et de développer les contacts économiques avec le Japon et la connaissance de la langue, de la civilisation et de la culture japonaise. Créé en 2001, il a su en quelques années, se forger une place importante en matière de japonologie tant sur le plan européen qu'international et est devenu l'un des principaux centres européens des études japonaises.

ARTICLE 1 : Objet

Le CEEJA contribue au développement de l'économie Haut-Rhinoise et à son rayonnement au niveau international.

A travers ses activités liées à la recherche, le CEEJA a renforcé les liens qui l'unissent avec de nombreuses institutions et ainsi développé des partenariats avec les universités allemandes, suisses, belges, anglaises, italiennes et bientôt espagnoles. Il a organisé des manifestations avec les autres acteurs de la vie japonaise (notamment le Département des Etudes Japonaises de l'Université Marc Bloch et la Maison Universitaire France /Japon). La reconnaissance du CEEJA comme vecteur de la recherche en japonologie a encore été affirmée grâce à son partenariat avec la Société Française des Etudes Japonaises qui réunit des chercheurs de toutes les universités et tous les centres de recherche au niveau national. Sur le plan international, le CEEJA a développé des partenariats avec les institutions et les universités japonaises et a favorisé les échanges entre les étudiants.

Dans le domaine de la culture, la fréquentation des manifestations proposées a été particulièrement satisfaisante grâce à l'organisation de manifestations thématiques, proposant des animations variées ainsi qu'une approche à la fois ludique et pédagogique.

C'est dans ce cadre que le Département participe au fonctionnement du CEEJA au moyen du versement d'une subvention annuelle qui s'est élevée à 235 000 € en 2005.

L'année 2006 est marquée par le transfert des activités du CEEJA sur le site de KIENZHEIM anciennement occupé par le lycée Seijo et mis partiellement à la disposition du CEEJA par le Département du Haut-Rhin, dans le but de redynamiser ce site et de permettre l'accueil d'universitaires et d'étudiants japonais, mais aussi de renforcer la coopération des universités à l'échelle du Rhin Supérieur, de l'Europe d'une manière générale et d'engager des contacts avec les universités américaines notamment celle de Princeton de manière que se crée à terme un véritable campus international.

Les activités culturelles régionales de qualité destinées au grand public seront également développées. Le CEEJA envisage par ailleurs de renforcer son ouverture auprès des scolaires et, sur le plan interculturel, de développer son offre aux entreprises dans le cadre de modules destinés à faciliter les discussions d'affaires entre alsaciens et japonais.

D'une façon générale, 2006 sera une année de forte montée en puissance du CEEJA autour du renforcement des activités liées au monde universitaire, mais aussi autour de l'intégration des activités de l'ancien centre culturel Seijo et de partenariats croissants avec des partenaires institutionnels.

Le CEEJA est amené à se doter de moyens complémentaires pour accomplir ces nouvelles missions.

C'est ainsi que la subvention sollicitée pour 2006 est basée sur le programme prévisionnel 2006 (joint en annexe 1). Le montant sollicité à hauteur de 370 500 € comporte les activités traditionnelles dont les dépenses ont été estimées au même niveau que 2005, soit 235 000 € et les dépenses liées à la gestion et au développement du site de Kientzheim destiné à devenir un véritable lieu de rencontre à vocation internationale et dont le montant a été estimé à 135 500 €.

ARTICLE 2 : subvention de fonctionnement

Pour l'année 2006, le Département du Haut Rhin alloue une subvention de fonctionnement de 370 500 Euros. Cette subvention doit permettre de couvrir une partie des dépenses de fonctionnement général du CEEJA et se détaille comme suit :

Article 2a - Une aide d'un montant maximum de 235 000 € pour le fonctionnement et la mise en œuvre des actions traditionnelles du CEEJA conformément aux annexes 1 et 2,

Article 2b - Une aide d'un montant maximum de 135 500 € pour les dépenses générées par la gestion et le développement du site de Kientzheim destiné à devenir un véritable lieu de rencontre à vocation internationale conformément aux annexes 1 et 3.

ARTICLE 3 : modalités de versement

Conformément au règlement financier du Département, l'aide sera versée comme suit :

Article 3a Pour la subvention de 235 000 € liée aux activités existantes :

- un acompte de 50% après signature de la convention, sous réserve de la production du budget prévisionnel de fonctionnement équilibré par le représentant légal du CEEJA,
- le solde de 50% au cours du deuxième semestre au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat et de tous documents permettant de rendre compte de l'activité de l'exercice 2005.

Article 3b Pour la subvention de 135 500 € liée aux actions nouvelles :

- un acompte de 50 % après signature de la convention, sous réserve de la production du budget prévisionnel de fonctionnement équilibré par le représentant légal du CEEJA
- le solde de 50 % après justification des dépenses en conformité avec l'article 2b. Le Département se réserve le droit de ne pas verser les 50% restants si le programme d'actions détaillés en annexe 1 n'est pas suivi d'effet.

Les versements seront effectués par prélèvement sur le programme F024, chapitre 65, enveloppe 61804, nature 6574, fonction 23 du budget départemental, et virés au compte BNP PARIBAS ALSACE FRANCHE-COMTE n°30004 00486 00010054745 88

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

ARTICLE 4 : Reddition des comptes, présentation des documents financiers

Le CEEJA s'engage à :

- a) Communiquer au Département, au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultats détaillés et de tous documents permettant de rendre compte de l'activité du dernier exercice,
- b) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics,
- c) Aviser le Département de toute modification concernant ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires,...),
- d) Mentionner l'aide du Département par tout moyen approprié,
- e) Présenter le compte d'emploi de la subvention attribuée qui comportera le détail des actions entreprises, le nombre de personnes accueillies et d'une manière générale tout élément utile à l'analyse et l'évaluation de l'utilisation de la subvention octroyée,
- f) Un bilan financier détaillé de l'activité d'accueil développée sur le site de Kientzheim et les statistiques s'y rapportant.

Les modalités de versement et de contrôle des subventions se feront conformément au règlement financier du Département et, le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics.

Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide) et le CEEJA s'engage à faciliter ce contrôle.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 5 : durée

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement des subventions au titre de l'exercice 2006.

La durée de validité de l'aide est de un an sur l'exercice 2006.

ARTICLE 6 : résiliation de la convention

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par le CEEJA de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, le CEEJA n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour l'Association d'achever sa mission.

ARTICLE 7 : caducité de la convention

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution du CEEJA.

ARTICLE 8 : remboursement des subventions

Dans les cas visés aux articles 6 et 7, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 9 : compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut Rhin.

Fait en deux exemplaires

A, le

Le Président du CEEJA

Le Président du Conseil Général

André KLEIN

Charles BUTTNER

PROGRAMME PREVISIONNEL 2006 CEEJA - KIENTZHEIM

FEVRIER

28 février et 1^{er} mars

Visite d'étudiants de l'Université RITSUMEIKAN de Kyôto (coorganisation :ASCO nippon-euro academy). Les étudiants accompagnés des professeurs DEGUCHI (Professeur à la Faculté de Droit de l'Université Ritsumeikan), HARA (Directeur du bureau des Affaires Internationales de l'Université Ritsumeikan) et YAKUSHIJI (Vice-Président de l'Université Ritsumeikan).

MARS

Du 2 au 5 mars

Stage Master européen en partenariat avec l'Université de Heidelberg, conduit par les professeurs SEIFERT, SCHAMONI (Heidelberg), SEGUY et GIROUX (Université Marc Bloch), pour les étudiants des 2 universités.

17, 18 et 19 mars

Exposition de Suminagashi par Mme Hayashi Tomoko.

Du 23 au 25 mars

Session d'Etudes internationale: Etat de la littérature japonaise contemporaine. Sous la responsabilité scientifique d'Anne BAYARD (INALCO) et Cécile SAKAI (Université Paris VII - Denis Diderot). Une dizaine d'intervenants français, italiens, allemands et japonais sont prévus.

Mars

Lancement officiel de la malle pédagogique

AVRIL

4 avril

Accueil au CEEJA de l'Ecole Nationale de Musique : concert de musique japonaise contemporaine

Vers le 26

Conférence sur les Lettres Chinoises au Japon. (Par Yôsuke KOTAJIMA, Professeur à l'Université MEISEI de Tôkyô)

Avril ou mai

Session d'échanges intellectuels Japon-Europe par la Fondation du Japon. 5 professeurs japonais spécialistes des Etudes Européennes et 5 professeurs européens spécialistes des Etudes Japonaises sont prévus.

MAI

Fin mai

Conférence-débat : Quelle armée pour le Japon du 21^{ème} siècle? Co-organisé avec l'Armée de l'Air et l'ANORAA.

Par l'Attaché militaire à l'Ambassade du Japon à Paris et un professeur français spécialiste en politique extérieure japonaise (Eric SEIZELET).

12 Mai

Rakugo : théâtre japonais en solo.

JUILLET

6 au 9 Juillet

Championnat européen de Shogi (jeu d'échecs japonais), qui devrait réunir plusieurs centaines de personnes.

SEPTEMBRE

Conférence : L'administration et sa réforme au Japon et en France. En partenariat avec l'ENA.

OCTOBRE

Session d'Etude internationale: "La culture des loisirs au Japon". Responsable français, intervenants européens.

Manifestation autour de la cuisine japonaise, avec des chefs japonais.

Manifestation grand public devant réunir plusieurs centaines de personnes.

NOVEMBRE

Stage d'immersion internationale en langue et culture japonaises. 60 étudiants français, suisses, allemands et belges, avec les professeurs du Département d'Etudes Japonaises de l'Université Marc Bloch.

Spectacle de marionnettes japonaises.

DECEMBRE

Début décembre

Conférence-débat : cinéma populaire en Europe, aux USA et au Japon : autour du film SOLEIL ROUGE. Avec des spécialistes du cinéma européen et japonais.

Stage interculturel pour les étudiants de Master de l'UHA.

BUDGET PREVISIONNEL 2006 C.E.E.J.A.
pour l'activité existante

Annexe 2

DEPENSES	2006
FRAIS DE PERSONNEL	317 500
Personnel	297 000
Taxe sur salaires	10 500
Tickets Restaurant et autres Frais liés au personnel	10 000
LOCAUX / EQUIPEMENT	34 600
Maintenance bâtiment (asceuseur, installation chauffage, traitement air, sécurité incendie,...)	15 600
Charges liées au batiment	15 000
Petit Equipement et travaux	4 000
FONCTIONNEMENT COURANT	59 300
Téléphonie/communication	7 200
Affranchissement/mailling (hors manif.)	3 000
Fournitures de bureau	7 500
Reprographie / Impression interne	3 000
Maintenance informatique	3 500
Honoraires comptables	11 000
Traduction/interprétariat	3 500
Sous traitance	12 000
Assurances	4 600
Frais bancaires	300
Impôts et taxes	700
Formation	3 000
ACTIONS	207 600
Recherche	91 600
Publications	8 000
Centre de ressources	2 000
Soutien au transport des étudiants	600
Chercheurs en résidence	5 000
Elargissement du réseau Recherche Europe	11 800
Manifestations Recherche	64 200
Culture - Manifestations	56 000
Economie - Manifestations	10 000
Réseau Japon (Universités, et autres partenaires)	15 000
Déplacements et accueil	25 000
Communication générale	10 000
RECETTES	2006
	619 000
Région	235 000
Département	235 000
Seijô Gakuen	104 000
Etat (CNASEA)	31 850
Entreprises japonaises	9 150
Cotisations	4 000

BUDGET ADDITIONNEL demandé pour 2006
pour les dépenses liées au site de KIENZHEIM
et aux activités qui y prendront place

DEPENSES	271 000
FRAIS DE PERSONNEL	142 000
Personnel (Gestion du site, accueil des usagers, personnel de nettoyage et d'entretien)	82 000
Charges s/salaires (58 %)	47 000
Taxe s/salaires (10 %)	8 000
Tickets Restaurant et autres Frais liés au personnel	5 000
CHARGES ET ACTIONS	129 000
Dépenses initiales :	
Déménagement	9 000
Travaux d'aménagement	10 000
Nettoyage :	
Blanchisserie	20 000
Produits d'entretien	4 000
Charges nouvelles liées au bâtiment :	
Fluides chauffage, etc.	35 000
Petits équipements & entretien	16 000
Prestations liées aux actions :	
Appui aux usagers , intervenants extérieurs, logistique	35 000

RECETTES	271 000
Région	60 000
Département	135 500
Autres *	75 500

* Actuellement reçu :

RICOH 15 250

SHARP 10 990

Autres recettes envisagées : entreprises japonaises, Fondation du Japon

**Participation du Département du Haut-Rhin
au système d'analyse financière GEODE
mis en place par la Banque de France**

Vu la convention du 15 mars 1994 relative à la participation du Département du Haut-Rhin au système d'analyse financière GEODE,

Vu l'avenant n° 1 du 26 juin 1997 prorogeant cette convention,

Vu l'avenant n° 2 du 29 août 2000 prorogeant cette convention,

Vu l'avenant n° 3 du 3 septembre 2003 prorogeant cette convention,

AVENANT n° 4 à la convention du 15 mars 1994

entre

Le Département du Haut-Rhin, représenté par M. le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, agissant ès-qualité, d'une part,

et

La Banque de France, institution régie par la loi n°93-980 du 4 août 1993, au capital de 457 347 €, dont le siège est situé 1, rue de la Vrillière 75001 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 572 104 891, représentée par MM. Bernard CHARLES et Robert ROY, respectivement Directeurs des succursales de Mulhouse et de Colmar.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 :

L'article 7 de la convention du 15 mars 1994 modifié par avenants n°1 du 26 juin 1997, n°2 du 29 août 2000 et n°3 du 3 septembre 2003, est précisé comme suit :

La convention est prorogée pour une durée de trois ans de 2006 à 2009 et renouvelable par avenant.

Article 2 :

L'article 2 de la convention est précisé comme suit :

L'intervention départementale, fixée à 50 % du coût de l'analyse, est plafonnée à 1 520 € et limitée à trois interventions par entreprise.

Fait à Colmar, le

Le Directeur de la succursale
de la Banque de France
de Mulhouse

Le Directeur de la succursale
de la Banque de France
de Colmar

Bernard CHARLES

Robert ROY

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

**DM1 2006 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET UNIVERSITAIRE
(Politique F02)**

Fonctionnement

Numéro du programme	Libellé du programme	Crédits de paiement DM1
F02		18 590,00 €
F024	Aides aux entreprises et organismes divers	224 639,65 €
F025	Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche	92 212,50 €
F026	Programme de développement économique	6 000,00 €
TOTAL		341 442,15 €

Investissement

Numéro du programme	Libellé du programme	AP DM1	Crédits de paiement DM1
F021	FDAI	0	- 100 000,00 €
F022	Pépinières	0	100 000,00 €
F026	Programme de développement économique	0	300 000,00 €
TOTAL		0	300 000,00 €

Proposition de réinscriptions de fonctionnement DM1 2006

108 Service du Développement Economique et Universitaire et du Tourisme

Imputation	Env	Libellé de l'enveloppe	Montant de l'engagement	Encours/ engagement	Réinscriptions DM1 2006
65 65734	93	ALSASCIENCES SAINT-LOUIS	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65 65737	23	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - REALISE	38 112,50	38 112,50	38 112,50
65 65737	90	75753 Salon Classe Export 2005	900,00	900,00	900,00
65 65737	93	73027 colloque UHA 2005 - ICSI - 13èmes journées d'étude sur l'adhésion	2 000,00	2 000,00	2 000,00
65 65737	93	73034 Colloque UHA 2005 - LMA - Journées Mulh. Groupe Inter-universitaire d'Algèbre	2 000,00	2 000,00	2 000,00
65 65737	93	73035 Colloque UHA 2005 - MIPS/GRTC - 10th international conference on personal...	2 000,00	2 000,00	2 000,00
65 65737	93	73036 Colloque UHA 2005 - CERDACC - promotion et organisation du tourisme	1 600,00	1 600,00	1 600,00
65 65737	93	73037 Colloque UHA 2005 - FSLH - L'Homme-Livre	2 300,00	2 300,00	2 300,00
65 65737	93	73038 Colloque UHA 2005 - FSLH - seminari pasquali n°5	2 300,00	2 300,00	2 300,00
65 65737	93	73040 Colloque UHA 2005 - CERDACC - activités extra, périscolaires et de découvertes	600,00	600,00	600,00
65 65737	93	73041 Colloque UHA 2005 - LMA - colloque d'analyse numérique	2 000,00	2 000,00	2 000,00
65 65737	93	73042 Colloque UHA 2005 - FSLH - la réhabilitation des friches industrielles	800,00	800,00	800,00
65 65738	90	23244 AFACA	1 525,00	1 525,00	1 525,00
65 65738	93	22469 CNRS STRASBOURG	667,00	667,00	0,00
65 65738	93	72647 Colloque 2005 - Année mondiale de la physique- Ateliers Recherche en Physique	5 000,00	5 000,00	5 000,00
65 65738	93	72649 Colloque 2005- Année mondiale de la Physique - Femmes et Physique	1 500,00	1 500,00	1 500,00
65 65738	93	72657 Colloque 2005-Année Mondiale de la Physique en Alsace- Projets locaux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65 65738	93	72659 Colloque 2005 - Année Mondiale de la Physique en Alsace - ULP com/coord.	3 000,00	3 000,00	3 000,00
65 6574	23	71840 FIR 2005 - Financement d'un chercheur IRHT	7 600,00	7 600,00	7 600,00
65 6574	90	63754 Salon SAITAS à Mulhouse	3 800,00	3 800,00	0,00
65 6574	90	68618 IEG - Union des Corporations Artisanales (UCA) - Mulhouse	32 472,50	32 472,50	32 472,50
65 6574	90	68632 FONDATION ALSACE	630,00	630,00	0,00
65 6574	90	72055 Salon ECTORHENA 2005	5 000,00	5 000,00	5 000,00
65 6574	90	75157 AFORP - Fonctionnement 2005	17 074,40	7 927,40	7 927,40
65 6574	90	75158 MEDEF - Classes en entreprises 2004/2005	209,30	209,30	0,00
65 6574	90	76472 ALSACE QUALITE 2005	7 500,00	7 500,00	7 500,00

Seules apparaissent les lignes budgétaires relatives aux subventions et participations pour lesquelles un encours sur engagement a été constaté à fin 2005
La réinscription ne pourra être supérieure à cet encours.

Proposition de réinscriptions de fonctionnement

65	6574	90	76881	ECEE - FRAIS DE DEPLACEMENT PFIL	3 694,75	3 694,75	3 694,75	3 694,75
65	6574	90	78227	ECEE PFIL 2005	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
65	6574	90	78678	FONDATION ALSACE 2005	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
65	6574	93	22498	GEPROVAS ESVB	4 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
65	6574	93	64305	GEO 2004 - ZINCK PAUL SARL - Eguisheim	1 520,00	1 520,00	1 520,00	0,00
65	6574	93	73286	GEO 2005 - PHILADELPHIA SARL - Ruelisheim	1 520,00	1 520,00	1 520,00	1 520,00
65	6574	93	76057	NEF DES SCIENCES - colloque sur l'histoire de l'électricité	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
65	6574	93	77139	CEEI CENTRE EUROPEEN ENTREPRISE ET INNOVATION	22 500,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00
65	6574	93	77734	POLE TEXTILE ALSACE CENTRE RECHER INST TEXTILE DE FRANCE DIR REG MULHOUSE	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total					197 325,45	188 178,45	181 352,15	

Seules apparaissent les lignes budgétaires relatives aux subventions et participations pour lesquelles un encours sur engagement a été constaté à fin 2005

La réinscription ne pourra être supérieure à cet encours.